

Secteurs fédéraux de la santé

Les dispenses de prestations dans le cadre des mesures de fin de carrière.

Pas de remise en cause en 2017.

Dans le cadre des économies budgétaires envisagées par le Gouvernement Michel, des notes relatives à la suppression partielle ou totale des mesures de fins de carrière dans les secteurs fédéraux de la santé ont circulé au niveau du Cabinet de la Ministre Maggie DE BLOCK.

Chacun connaît l'attachement des travailleurs des secteurs concernés à cette mesure qui contribue à réduire la pénibilité du travail tout en redistribuant l'emploi. La perspective d'une remise en cause a suscité bien évidemment beaucoup d'émoi et a sans nulle doute amplifié la participation à la manifestation des secteurs du non-marchand du 24 novembre.

Le message envoyé par les travailleurs a dû être bien entendu par la Ministre de la Santé puisque lors de la réunion du 26 janvier avec les interlocuteurs sociaux sectoriels, Madame De Block, en présence du Ministre de l'Emploi, devait confirmer qu' « **il n'était pas question de mettre en cause des mesures relevant des Accords sociaux précédents et en tout cas pas tant que les négociations d'un Accord social ne sont pas clôturées** ».

Autrement dit, le financement de la mesure fin de carrière reste pleinement assuré pour le moins en 2017.

Le SETCa reste bien entendu vigilant pour que la totalité des dispositions fins de carrière reste d'application au-delà de 2017. Tenant compte du report de l'âge de la pension à 67 ans, nous serions pleinement en droit de revendiquer une phase de réduction du temps de travail supplémentaire à partir de 60 ans.

Ensemble, on est plus forts